



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 12/04/2024

Echéance le : 31/05/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page 1/1

N° Document		N° Client	Votre Commande	Marque	V.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4489887		0165285			Zone Expedition : 03			5164182
Designation		N° Pièce	Quantité ou temps	C	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5164182 DU 12/04/2024 **								
COMMENTAIRE R.A. : NUMERO DE COMMANDE :								
I:PLAQUETTES FREIN AV AM		FMO571331J		4	72,19	50,00	36,09	
Pieces en commande ... 1								
I:COUPELLE + ROULEMENT AM		ZFT802264 E08T02	1,00	4	37,00	35,00	24,05	24,05
Pieces en commande ... 1								
I:ROULEMENT DE ROUE AM		SKFVKA3525 E09AD3	1,00	4	77,39	40,00	46,43	46,43
I:SUPER KIT DE DISTRIBUTION		GATKP25454XS E07D05	1,00	4	227,00	45,00	124,85	124,85
AM								
I:AMORTISSEUR AM		ZFT170266 E23K07	1,00	4	89,80	45,00	49,39	49,39
----- SOUS-TOTAL PIECES -----								244,72
Pieces en commande ... 1								
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
Total hors taxe					Montants T.V.A.			Total T.T.C
PI : 244,72					acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			293,67
MO : 0,00 244,72					244,72			
DIV : 0,00					48,95			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4489887	0165285	5164182
Echéance le : 31/05/2024		
12/04/2024		293,67



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article 441 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités : perçues sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi (égale à 10 % du montant des sommes dues) pour être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix.

L. 621 122 du 12/01/2005 de Commerce : les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.